

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 5 juin 2018, à 19h30, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Michel Beck	Maire
Monsieur Alain Chapdelaine	Conseiller
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Michel Beck, maire.

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

### Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
  - 4.1. Séance du 8 mai 2018
  - 4.2. Séance extraordinaire du 15 mai 2018
5. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
  - 5.1. Certificat de disponibilité de crédit
  - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
6. **Administration générale**
  - 6.1. Législation
    - 6.1.1. Maire suppléant et représentant au Conseil régional de la MRC de Pierre-De Saurel - Désignation
    - 6.1.2. Déclaration des intérêts pécuniaires de l'élu - Dépôt
    - 6.1.3. Formation obligatoire des élus - Comportement éthique - Autorisation
    - 6.1.4. Formation relative au logiciel - Conseil sans papier -- Autorisation
    - 6.1.5. Comité en santé et sécurité au travail - Création et désignations
  - 6.2. Gestion financière
    - 6.2.1. Rapport des faits saillants du rapport financier 2017 - Dépôt et publication
    - 6.2.2. Système informatique - Achat d'un serveur, équipements, installation et service - Octroi de contrat
    - 6.2.3. Assurances collectives - Renouvellement de contrat
  - 6.3. Gestion du personnel
    - 6.3.1. Christian Boulay, Pompier, Démission - Dépôt
    - 6.3.2. Entente en médiation à la CNESST - Dossier numéros 620082062 et CM-2018-1509
    - 6.3.3. Maison de la culture - Nominations de membres observateurs sur le conseil d'administration
    - 6.3.4. Comité consultatif d'urbanisme - Modification de la résolution 2017-11-371 - Désignations

**7. Loisirs, culture et famille**

- 7.1. Fête d'été de Saint-Roch - Recommandation du comité - Feu d'artifice - Octroi de contrat
- 7.2. Fête d'été de Saint-Roch - location de chapiteau - recommandation du comité - Octroi de contrat
- 7.3. Fête d'été de Saint-Roch - Sonorisation et éclairage - Recommandation du comité - Octroi de contrat
- 7.4. Fête d'été de Saint-Roch - Spectacle principal avec Artistes - Recommandation du comité - Octroi de contrat
- 7.5. Bibliothèque municipale - Ligne téléphonique - Contrat avec Télébec - Entérinement
- 7.6. Étagères Biblio- rayonnage supplémentaire - Entérinement du contrat
- 7.7. Déménagement de la bibliothèque municipale - Entérinement du contrat

**8. Aménagement, urbanisme et développements**

- 8.1. Bâtiment sanitaire - Réparation - Modification de la résolution
- 8.2. Remplacement d'une porte et mise aux normes la porte du 886 St-Pierre - Recommandations de la MMQ et TPI, incendie Sorel-Tracy - Octroi de contrat
- 8.3. Rapport des TPI de Sorel-Tracy - Réparation d'éclairage urgence pour certains bâtiments - Octroi de contrat
- 8.4. Réparation et mise aux normes des portes du Chalet des loisirs - Octroi de contrat

**9. Transport**

- 9.1. Travaux de réfection du rang ruisseau Laprade - Mandat pour plans et devis d'appel d'offres - Entérinement du contrat
- 9.2. Règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique - Modification de l'annexe A - Stationnement rue St-Jean-Baptiste
- 9.3. Travaux aménagement terrain privé, Rue Principale - Embauche employé temporaire

**10. Hygiène du milieu**

- 10.1. Débitmètres - Vérification de la précision des compteurs d'eau - Octroi de contrat
- 10.2. Station de pompage rue Principale - Achat de pièces pour pompe - Octroi de contrat

**11. Sécurité publique**

- 11.1. Services de la Sûreté du Québec 2018 - Autorisation de paiement
- 11.2. Entente intermunicipale relative aux interventions du service de premiers répondants, de désincarcération et de feux de véhicules sur l'autoroute 30 - Autorisation de signer l'entente

**12. Demandes diverses**

- 12.1. Excellence Chez Nous - Adhésion à l'organisation
- 12.2. Sollicitation d'appui pour l'édition 2018 de la Course des jeunes - Commission scolaire de Sorel-Tracy

**13. Affaires nouvelles**

**14. Correspondance**

**15. Période de questions**

**16. Levée de la séance**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2018-06-205**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-06-206**

**4.1. SÉANCE DU 8 MAI 2018**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2018-06-207**

**4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2018**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

**5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2018 sont projetées.

---

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-06-208

## **5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu: :

- d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2018 totalisant la somme de 56 163,87 \$.
- d'approuver la liste des comptes à payer du mois juin 2018 et d'autoriser le paiement pour une somme de 98 215,85 \$.

Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Adoptée à l'unanimité

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1. LÉGISLATION**

2018-06-209

#### **6.1.1. MAIRE SUPPLÉANT ET REPRÉSENTANT AU CONSEIL RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL - DÉSIGNATION**

Considérant que le Conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Considérant la résolution numéro 2017-11-368 désignant M. Alain Chapdelaine, conseiller, pour agir à titre de maire suppléant et de représentant au Conseil régional de la MRC de Pierre-De Saurel, en l'absence du maire, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu: :

- de désigner M. Denis Dugas, conseiller, pour agir à titre de maire suppléant et de représentant au Conseil régional de la MRC de Pierre-De Saurel, en l'absence du maire, à compter de la présente jusqu'au 4 décembre 2018;
- d'autoriser M. Denis Dugas, conseiller et maire suppléant, à signer les effets bancaires, chèques ou tout autre documents relatifs au compte bancaire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de Desjardins, en l'absence de M. Michel Beck, maire.

Adoptée à l'unanimité

#### **6.1.2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE L'ÉLU - DÉPÔT**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Reynald Castonguay, dépose à la table du Conseil la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du Conseil suivant :

- M. Martin Larivière, conseiller, district no 3;

Dépôt

2018-06-210

### **6.1.3. FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS - COMPORTEMENT ÉTHIQUE - AUTORISATION**

Considérant la formation obligatoire pour les nouveaux élus municipaux en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant le programme de formation offert par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu: :

- d'autoriser l'inscription de l' élu à la formation sur le Comportement éthique donnée par la Fédération québécoise des municipalités pour un élu à la formation en ligne, soit M. Martin Larivière;
- d'autoriser le paiement des frais relatifs à ladite formation, au montant de 200,00 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu, pour la formation en ligne ;
- que cette dépense soit financée à même les activités financières - Conseil.

Adoptée à l'unanimité

### **6.1.4. FORMATION RELATIVE AU LOGICIEL - CONSEIL SANS PAPIER -- AUTORISATION**

SUJET ANNULÉ

2018-06-211

### **6.1.5. COMITÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - CRÉATION ET DÉSIGNATIONS**

Considérant les recommandations de la CNESST en regard à la mise en place d'un comité en santé et sécurité au travail;

Considérant l'article 6.11 de la convention collective des pompiers syndiqués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

- de désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité en santé et sécurité au travail :
  - M. Michel Beck, maire et membre d'office;
  - M. Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier et membre d'office;
  - M. Martin Évangéliste, conseiller;
  - M. Pierre-Olivier Lebrun, membre de l'état-major du service de sécurité incendie;
  - M. Steve Bussièrès, responsable des travaux publics et parcs;

- o M. Philippe Delisle, pompier syndiqué du service de sécurité incendie;
- que les membres dudit comité soient convoqués par courriel, lequel contient un projet d'ordre du jour proposé par la direction générale;
- que les rencontres aient lieu au bureau de la mairie et exceptionnellement à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation;
- qu'un compte rendu soit rédigé par un des membres du comité et approuvé par la direction générale et devra contenir minimalement :
  - la date et le lieu de la réunion;
  - les présences et les absences;
  - le résumé des discussions concernant les sujets traités et, le cas échéant, les recommandations à transmettre au Conseil.

Adoptée à l'unanimité

## **6.2. GESTION FINANCIÈRE**

2018-06-212

### **6.2.1. RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017 - DÉPÔT ET PUBLICATION**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur. Les états financiers 2017 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2017 et ils ont été vérifiés par la firme RCGT, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Guy Nadon et résolu: :

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal.

DÉPÔT

Adoptée à l'unanimité

### **6.2.2. SYSTÈME INFORMATIQUE - ACHAT D'UN SERVEUR, ÉQUIPEMENTS, INSTALLATION ET SERVICE - OCTROI DE CONTRAT**

REPORTÉ

### **6.2.3. ASSURANCES COLLECTIVES - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

REPORTÉ

### **6.3. GESTION DU PERSONNEL**

2018-06-213

#### **6.3.1. CHRISTIAN BOULAY, POMPIER, DÉMISSION - DÉPÔT**

- de prendre acte de la démission de M. Christian Boulay comme pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;
- de procéder de façon permanente et définitive à la fermeture de son dossier, conformément à la convention collective 2017-2022 entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Roch-de-Richelieu.

Dépôt

2018-06-214

#### **6.3.2. ENTENTE EN MÉDIATION À LA CNESST - DOSSIER NUMÉROS 620082062 ET CM-2018-1509**

Considérant une entente intervenue entre la partie employeur et employé lors d'une médiation devant la CNESST en date du 10 mai 2018 concernant les dossiers numéros 620082062 et CM-2018-1509

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

D'approuver l'entente de principe convenue entre les parties devant la CNESST concernant les dossiers numéros 620082062 et CM-2018-1509 en date du 10 mai 2018.

Que les parties s'engagent à respecter mutuellement les clauses convenues dans cette entente de principe.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-215

#### **6.3.3. MAISON DE LA CULTURE - NOMINATIONS DE MEMBRES OBSERVATEURS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant la volonté du conseil municipal de nommer 2 élus sur le conseil d'administration de l'organisme La Maison de la Culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

D'autoriser messieurs René Courtemanche et Martin Larivière en tant qu'élus à assister aux rencontres du conseil d'administration de l'organisme la Maison de la Culture à titre de membres observateurs.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-215

#### **6.3.4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-11-371 - DÉSIGNATIONS**

Considérant le règlement numéro 312-2003 autorisant la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ledit comité est composé de 5 membres désignés nommés par résolution du Conseil municipal, dont 2 conseillers dont la durée du mandat est indéterminée et 3 citoyens dont la durée du mandat est de 2 ans;

Considérant la résolution numéro 2017-11-371;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- de remplacer M. Alain Chapdelaine par Martin Larivière, à titre de conseiller membre du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

Adoptée à l'unanimité

## **7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

**2018-06-217**

### **7.1. FÊTE D'ÉTÉ DE SAINT-ROCH - RECOMMANDATION DU COMITÉ - FEU D'ARTIFICE - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que la municipalité va tenir une fête d'été le 25 août 2018;

Considérant les recommandations du comité de la fête d'été de Saint-Roch, résolution **CFE 2018-01**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Guy Nadon et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat à Royal Pyrotechnie selon la soumission daté du 26 mars 2018 en regard à l'option 2 pour un montant de 3 500\$ plus taxes.

D'autoriser la direction générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, les contrats nécessaires à la réalisation du feu d'artifice;

Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-70190-447.

Adoptée à l'unanimité

**2018-06-218**

### **7.2. FÊTE D'ÉTÉ DE SAINT-ROCH - LOCATION DE CHAPITEAU - RECOMMANDATION DU COMITÉ - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que la municipalité va tenir une fête d'été le 25 août 2018;

Considérant les recommandations du comité de la fête d'été de Saint-Roch, résolution **CFE 2018-02**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat à Chapiteau Centre Du Québec Inc selon la soumission daté du 17 mai 2018 pour un montant de 1 100\$ plus taxes.

D'autoriser la direction générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, les contrats nécessaires à la location d'un chapiteau;

Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-70190-447.

Adoptée à l'unanimité

**2018-06-219**

### **7.3. FÊTE D'ÉTÉ DE SAINT-ROCH - SONORISATION ET ÉCLAIRAGE - RECOMMANDATION DU COMITÉ - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que la municipalité va tenir une fête d'été le 25 août 2018;

Considérant les recommandations du comité de la fête d'été de Saint-Roch, résolution **CFE 2018-03**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat à Protest Sonorisation selon la soumission daté du 14 mai 2018 pour un montant de 700\$ taxes incluses.

D'autoriser la direction générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, les contrats nécessaires pour de l'équipements technique comprenant la sonorisation et l'éclairage, le tout géré par une ressource sur place de Protest Sonorisation pendant la tenue de l'évènement;

Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-70190-447.

Adoptée à l'unanimité

**2018-06-220**

**7.4. FÊTE D'ÉTÉ DE SAINT-ROCH - SPECTACLE PRINCIPAL AVEC ARTISTES - RECOMMANDATION DU COMITÉ - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que la municipalité va tenir une fête d'été le 25 août 2018;

Considérant les recommandations du comité de la fête d'été de Saint-Roch, résolution **CFE 2018-04**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat à Rosy Blues Band selon les informations fournies le 9 mai 2018 pour un montant de 1 500\$ plus taxes;

D'autoriser la direction générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, les contrats nécessaires pour le spectacle de musique principale qui sera présenté sur la grande scène ;

Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-70190-447.

Adoptée à l'unanimité

**2018-06-221**

**7.5. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - LIGNE TÉLÉPHONIQUE - CONTRAT AVEC TÉLÉBEC - ENTÉRINEMENT**

Considérant le déménagement de la bibliothèque municipale à l'intérieur des locaux de l'école St-Roch;

Considérant que la municipalité doit installer une ligne téléphonique indépendante de celles de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

D'entériner la signature du contrat daté du 15 mai 2018 auprès de la compagnie Télébec selon le tarif établi pour une période de 3 ans, au montant mensuel de 30,86\$ / mois plus taxes et frais applicables, plus les frais d'installation au montant de 118,25\$ plus taxes.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-702-30-331.

Adoptée à l'unanimité

**2018-06-222**

**7.6. ÉTAGÈRES BIBLIO- RAYONNAGE SUPPLÉMENTAIRE - ENTÉRINEMENT DU CONTRAT**

Considérant le déménagement de la bibliothèque municipale à l'intérieur des locaux de l'école St-Roch;

Considérant que lors de l'installation des étagères, il a été constaté d'un manque de tablettes dans les étagères pouvant convenir aux besoins initiales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

D'entériner le contrat avec la compagnie Classement Luc Beaudoin, fournisseur des étagères achetées ce printemps dans le cadre du déménagement;

D'autoriser la dépense au montant 520 \$ plus taxes;

Que cette dépenses soit financée à même les surplus budgétaires non affecté.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-223

#### **7.7. DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - ENTÉRINEMENT DU CONTRAT**

Considérant le déménagement de la bibliothèque municipale à l'intérieur des locaux de l'école St-Roch;

Considérant que la municipalité a dû faire appel à des ressources matériels et à des ressources humaines pour procéder à ce déménagement dans des délais très court;

Considérant l'offre de la compagnie Déménagement Jocelyn Nadeau en date 30 avril 2018 obtenu par M. Steve Bussières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

D'entériner le contrat intervenu entre la municipalité et Déménagement Jocelyn Nadeau;

D'autoriser que cette dépense soit financée à même le transfert d'un montant de 750\$ plus taxes à partir des surplus budgétaire non-affecté vers le poste budgétaire 02-702-30-419.

Adoptée à l'unanimité

### **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS**

2018-06-224

#### **8.1. BÂTIMENT SANITAIRE - RÉPARATION - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION**

Considérant la résolution 2018-05-183 en regard au contrat octroyé à BP construction;

Considérant que certaines informations fournies par la MMQ relatives au montant de soumission par la compagnie BP Construction ont été calculées avec un retour de remboursement de certaines taxes et dont cela n'aurais pas dû être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Martin Évangéliste et résolu: :

De clarifier le montant officiel qui aurait dû être inscrit dans la résolution 2018-05-183 ;

Le montant convenu et approuvé par la MMQ est de l'ordre de 12 127,50 \$ plus taxes au lieu de 12 732,36 taxes incluses incluant le remboursement de certaines taxes.

La dépense est payée par les assurances de la municipalité ( MMQ ) moins la franchise de 2 500\$ qui sera appliquée.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-225

**8.2. REMPLACEMENT D'UNE PORTE ET MISE AUX NORMES LA PORTE DU 886 ST-PIERRE - RECOMMANDATIONS DE LA MMQ ET TPI, INCENDIE SOREL-TRACY - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant le rapport des assurances de la municipalité (MMQ) en regard à la mise aux normes du bâtiment situé au 886 rue St-Pierre;

Considérant que ce rapport oblige la municipalité à rendre conforme la porte d'entrée principale de ce bâtiment;

Considérant un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises soit D'Aquila construction et Vitrierie Duchesne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu: :

D'autoriser le contrat à D'Aquila Construction au montant 2 997,09 \$ plus taxes, plus bas soumissionnaire, pour enlever délicatement l'ancienne porte afin de la préserver et de procéder à l'installation d'une nouvelle porte conforme aux normes et ce, selon la soumission datée du 24 mai 2018;

Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-702-10-522

De remettre en terme de don à l'organisme La Maison de la culture la porte qui sera enlever afin qu'elle puisse la vendre de gré à gré et ainsi amasser cette somme d'argent dans le cadre de leurs besoins pour les opérations de gestion et d'administration.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-226

**8.3. RAPPORT DES TPI DE SOREL-TRACY - RÉPARATION D'ÉCLAIRAGE URGENCE POUR CERTAINS BÂTIMENTS - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant le rapport du service de prévention incendie de la ville de Sorel-Tracy concernant les bâtiments à risque élevé et très élevé ;

Considérant que ce rapport oblige la municipalité à procéder annuellement à la vérification des systèmes de sorties d'urgences incluant l'éclairage d'urgence;

Considérant un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises soit Relais Les installations électriques inc. et Sylvain Larue électricien;

Considérant qu'il y a eu un seul soumissionnaire qui a déposé sa soumission soit Relais Les installations électriques inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu: :

D'autoriser le contrat à Relais Les installations électriques inc. au montant 6 865 \$ plus taxes, pour procéder à la réparation, remplacement et installation des systèmes de sorties d'urgences pour plusieurs bâtiments de la municipalité ( chalet des loisirs, Mairie, caserne incendie, CCC et l'ex-presbytère ) incluant des unités d'éclairage d'urgence et batteries de secours afin de se rendre conforme aux normes et ce, selon la soumission datée du 31 mai 2018;

Que cette dépense soit financée à même les postes budgétaires réparti pour chaque bâtiment : 02-701-20-522; 02-702-20-522; 02-130-00-522; 02-220-00-522; 02-702-10-522.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-227

#### **8.4. RÉPARATION ET MISE AUX NORMES DES PORTES DU CHALET DES LOISIRS - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant le rapport du service de prévention incendie de la ville de Sorel-Tracy concernant les bâtiments à risque élevé et très élevé ;

Considérant que ce rapport oblige la municipalité à rendre les portes de sorties extérieures conforme à la mise aux normes par l'installation de «barre panique», le tout pour le bâtiment «chalet des loisirs» situé au parc Raymond-Perron;

Considérant un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises soit Vitrotec et Vitrierie Duchesne;

Considérant qu'il y a eu un seul soumissionnaire qui a déposé sa soumission soit Vitrierie Duchesne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu :

D'autoriser le contrat à Vitrierie Duchesne. au montant 4 875 \$ plus taxes, pour procéder à l'installation de «barre panique», pour 3 portes du bâtiment «chalet des loisirs» situé au parc Raymond-Perron afin de se rendre conforme aux normes et ce, selon la soumission datée du 4 mai 2018;

Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 120-522

Adoptée à l'unanimité

#### **9. TRANSPORT**

2018-06-228

#### **9.1. TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG RUISSEAU LAPRADE - MANDAT POUR PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES - ENTÉRINEMENT DU CONTRAT**

Considérant les travaux de réfection du rang Ruisseau Laprade, section sud;

Considérant l'obligation de produire des plans et devis pour procéder à l'appel d'offres sur le SEAO;

Considérant l'offre de services demandée à l'ingénieur au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

D'entériner le contrat octroyé à M. Dave William, ingénieur au dossier, pour un montant de 1 725 \$ plus taxes pour la préparation des plans et devis relatif à l'appel d'offres auprès d'entrepreneurs via le site SEAO;

Que la dépense soit financée à même le poste 23 040 00 400

Adoptée à l'unanimité

2018-06-229

**9.2. RÈGLEMENT NUMÉRO RM-2017 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - MODIFICATION DE L'ANNEXE A - STATIONNEMENT RUE ST-JEAN-BAPTISTE**

Considérant le règlement régional RM-2017 adopté en 2017 par la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

Considérant des demandes des citoyens du secteur pour apporter des modifications à un segment de la rue Saint-Jean-Baptiste relatif à une zone interdite aux stationnements sur rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Denis Dugas et résolu: :

D'autoriser la modification de l'annexe A du règlement RM-2017 afin d'enlever la zone interdite suivante sur un segment de la rue Saint-Jean-Baptiste, soit : Sur le côté ouest, de l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Principale jusqu'au numéro civique 958.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-230

**9.3. TRAVAUX AMÉNAGEMENT TERRAIN PRIVÉ, RUE PRINCIPALE - EMBAUCHE EMPLOYÉ TEMPORAIRE**

Considérant des besoins en ressources humaines pour un aide temporaire au service des Travaux publics et parcs, et ce, relatif aux travaux d'aménagement et de terrassement en arrière des trottoirs sur la rue Principale ainsi que certains travaux urgents à court terme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Larivière et résolu: :

D'autoriser l'embauche temporaire de M. Patrick Levesque, citoyen de Saint-Roch au salaire de 18\$/heure;

Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-320-00-141

Adoptée à l'unanimité

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-06-231

**10.1. DÉBITMÈTRES - VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES COMPTEURS D'EAU - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu: :

- d'octroyer un contrat à Les Compteurs Lecomte ltée, pour la vérification de la précision des débitmètres et compteurs d'eau, pour un montant total de 1 100,00 \$, plus les taxes, conformément à la soumission du 23 avril 2018 et aux exigences gouvernementales;
- de reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties.
- Que la dépense soit financée à même le poste 02-413-00-444

Adoptée à l'unanimité

2018-06-232

**10.2. STATION DE POMPAGE RUE PRINCIPALE - ACHAT DE PIÈCES POUR POMPE - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant les travaux de réparation de la station de pompage de la rue Principale;

Considérant l'offre déposée par Global Électro-mécanique en date du 23 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

D'accorder le contrat de fourniture de pièces «coude de 3 pouces, incluant les pièces et installation» et ce, pour un montant de 1 440, 00 \$ taxes incluses

Que la dépense soit financée à même le poste 02-415-00-521

Adoptée à l'unanimité

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2018-06-233**

### **11.1. SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2018 - AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Martin Évangéliste et résolu: :

- D'autoriser le paiement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 applicable à la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu au montant de 180 811 \$, payable en 2 versements.

Adoptée à l'unanimité

**2018-06-234**

### **11.2. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS, DE DÉSINCARCÉRATION ET DE FEUX DE VÉHICULES SUR L'AUTOURROUTE 30 - AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE**

Considérant le projet d'entente soumis par la ville de Sorel-Tracy en regard aux interventions du service de premiers répondants, de désincarcération et de feux de véhicules sur l'autouroute 30;

Considérant que l'objet de l'entente est de permettre à chaque municipalité participante d'intervenir selon le protocole pour les interventions du service de premiers répondants, de désincarcération et de feux de véhicules sur l'autouroute 30;

Considérant que les 3 municipalités dont Contrecoeur, Saint-Roch-de-Richelieu et Sorel-Tracy doivent transmettre aux responsables des centrales de répartition d'alerte santé, de Cauca, la régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et à la sûreté du Québec afin de les informer sur la répartition des services lorsque requis;

Considérant que la ville de Sorel-Tracy procédera à la modification de l'article 13 de ce projet d'entente, et ce, avant la signature, afin de prévoir un délai de 90 jours au lieu de 9 mois dans le cas que la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire mettre fin à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu: :

- d'autoriser le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, ladite entente;

Adoptée à l'unanimité

## **12. DEMANDES DIVERSES**

2018-06-235

**12.1. EXCELLENCE CHEZ NOUS - ADHÉSION À L'ORGANISATION**

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

Compte tenu que le conseil municipal n'a pas budgété les frais reliés à cette demande;

Le conseil ne désire pas donner suite à cette demande d'adhésion.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-236

**12.2. SOLLICITATION D'APPUI POUR L'ÉDITION 2018 DE LA COURSE DES JEUNES - COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY**

Il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par René Courtemanche et résolu :

Compte tenu que les équipements demandés ne sont pas dans un état adéquat pour être déplacé ;

Le conseil ne désire pas donner suite à cette demande de sollicitation.

Adoptée à l'unanimité

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. CORRESPONDANCE**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-06-237

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

que la séance soit levée à 20h31

Adoptée à l'unanimité

---

Michel Beck  
Maire

---

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, MICHEL BECK, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Beck, maire